

points – infos

DE REPÈRES

n° 41 novembre 2021

BULLETIN NUMÉRIQUE ET PÉRIODIQUE DE L'IRHSES

IRHSES, 46 avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13 – Tel 01 40 63 28 10 – E-mail : irhses@snes.edu – www.irhses.snes.edu

SOMMAIRE

Tous agrégés ! par J-P Gaëtan

Passage de témoin à l'IRHSES

Disparitions récentes

Louis Astre, un héritage, des archives

Revue des livres et publications

Journées du Maitron

The logo for IRHSES, with 'IR' in green, 'H' in blue, and 'SES' in red.

EDITO

En temps de pandémie...

Depuis mars 2020, l'activité de l'IRHSES a été fortement perturbée par la pandémie qui rythme désormais l'activité mondiale. Il est bien difficile, en effet, de mener une recherche historique quand l'accès aux sources, les archives, est rendu très difficile, voire impossible, par les restrictions de déplacement et d'accueil du public prises en réponses à la situation sanitaire.

Activité perturbée, réduite, certes, mais pas totalement interrompue. Deux numéros de *Points de Repères*, l'un consacré à la réforme Haby, l'autre à la place des femmes dans le syndicalisme du second degré, ont pu être réalisés et diffusés. L'IRHSES a participé à l'animation du stage national du SNES « action syndicale et mémoire militante », et ce numéro de *Points de Repères – Info* publie l'intervention qu'y a faite Jean-Paul Gaëtan.

Les responsables de l'IRHSES ont aussi été régulièrement sollicités par la revue *Enjeux-Unité et Action*, et vous avez pu y lire les contributions qu'ils y ont données. Ils participent aussi à la relance du chantier Histoire de l'Institut de recherche de la FSU, qui n'a pas été mis en sommeil après la parution du tome 2 de l'Histoire de la FSU.

Nous avons aussi poursuivi notre activité de collecte d'archives, avec notamment le versement des archives personnelles de Louis Astre, en cours de classement avant d'être mis à disposition des chercheurs.

Bref, si notre activité a été moins visible, et qu'elle a eu plus de difficulté à se finaliser dans des publications, elle n'en a pas moins été aussi soutenue qu'il était possible de le faire compte tenu des circonstances. Ce numéro de notre petit bulletin, que nous espérons pouvoir désormais publier de nouveau à un rythme plus régulier, en fait un petit bilan.

Hervé Le Fiblec

TOUS AGRÉGÉS !

Tous agrégés ! Un slogan, mais surtout un thème majeur, une constante parmi les mandats portés par le SNES, et cela dès les années 1960.

Nous sommes alors dans la période des « Trente glorieuses » (1946-1975) et l'expansion économique exige une réforme des structures et la démocratisation de l'enseignement. À la rentrée scolaire 1962, le taux d'entrée en 6^e d'une classe d'âge est de 55%, une première ! Cette massification va aller croissante, elle marque la fin de l'élitisme de l'enseignement secondaire et implique une nouvelle gestion des ressources humaines. Dans le même temps, la diversité sociale de ces nouveaux élèves rend des réformes pédagogiques indispensables.

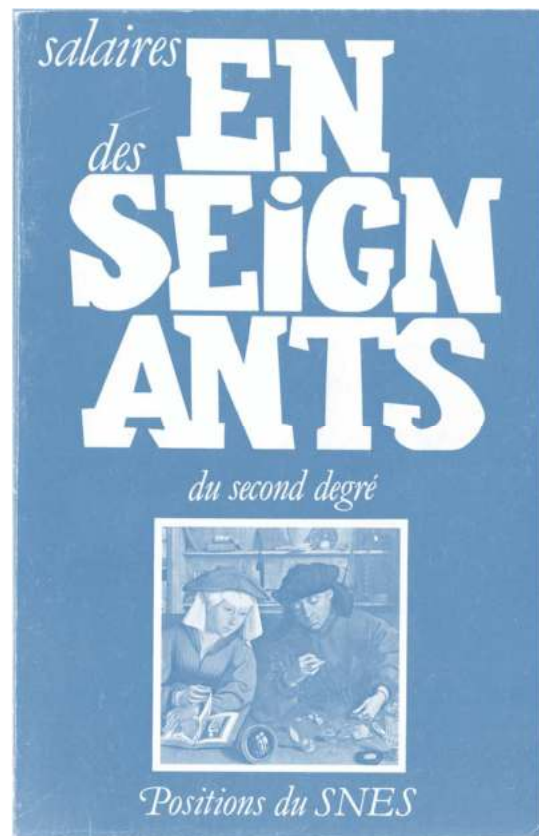
Ces défis doivent être relevés par les professeurs certifiés, dont le corps a été créé en 1950-1952¹, et par les professeurs agrégés dont la création du corps remonte au XVIII^e siècle². Tous ces enseignants recrutés par concours, en particulier les agrégés, considèrent que la réussite à un concours prestigieux et difficile est la garantie d'un enseignement de haut niveau. Ces derniers sont cette « exception française », pour reprendre l'expression d'Yves Verneuil, spécialiste de l'histoire de l'éducation. Enfin la Société des agrégés, fondée en 1914, veille à préserver cette exception³.

Depuis sa création à la Libération, le SNES (Syndicat national de l'enseignement secondaire) considère, en s'appuyant sur le Plan Langevin Wallon, que la démocratisation du système éducatif ne signifie pas abaissement de la qualité de l'enseignement, et que les professeurs du second degré doivent être hautement qualifiés, bien formés, rémunérés convenablement, afin que la jeunesse reçoive une formation qui assure son avenir.

La nouvelle majorité « Unité et Action », qui prend en 1967 la direction du nouveau Syndicat

national des enseignements du second degré, un an après la fusion entre le SNES (classique et moderne) et le SNET, situe sa stratégie dans cette continuité. Mais en accentuant l'exigence de démocratisation, dans la perspective d'une profonde transformation sociale, objectif principal du **Plan Langevin-Wallon** redécouvert au début des années 1960, et en la liant à la revalorisation du métier.

Démocratisation-revalorisation deviennent ainsi les deux piliers indissociables de la plate-forme revendicative du syndicat. Le SNES s'appuie en même temps sur un autre texte fondamental, socle de l'État social mis en place en 1946, le **Statut général de la Fonction publique**, en exigeant sa traduction complète dans l'Éducation nationale : recrutement des personnels par la seule voie des concours, et droit à carrière, impliquant avancement d'échelon et promotion de grade par liste d'aptitude et concours interne, le tout sous contrôle des instances paritaires, CTP et CAP.



¹ Prenant la suite des professeurs licenciés des lycées, des collèges, des professeurs des EPS et ENI et des professeurs de l'enseignement technique des EPCI et ENP, Tous les professeurs du second degré des enseignements généraux et technique, enseignant dans les lycées et collèges classiques, modernes et techniques sont désormais recrutés par les concours du CAPES et du CAPET.

² Lettres patentes de Louis XV du 3 juin 1766 : sont institués à la faculté des arts de l'université de Paris, soixante places de docteurs agrégés. Philosophie, lettres, grammaire, chacune pour un tiers.

³ Notons que, de la Libération jusqu'en 1960, la Société des agrégés, qui s'est unifiée en 1949 (fusion entre les sociétés masculine et féminine), travaille en étroite collaboration avec la direction du SNES dont les principaux dirigeants sont agrégés et membres de la Société, et même, pour certains d'entre eux, dirigeants : Pierre Sénecat et Jean Marchais (voir leur bio dans le Maitron).

À partir des années 1960, l'action du SNES va donc se développer dans le domaine corporatif, inséparable de la réforme de la formation des maîtres et de la démocratisation de l'Ecole, selon quatre axes principaux :

- 1- Les postes, les services, les disciplines de l'agrégation : les chiffres et les dates.
- 2- La création de l'agrégation interne.
- 3- La liste d'aptitude au corps des agrégés : la voie étroite.
- 4- Faire de l'agrégation la référence pour tout le second degré.

1-Les chiffres et les dates

L'arrêté du 24 novembre 2020 fixe pour l'année 2021, la répartition des postes aux différents concours de l'agrégation :

- concours externe : 1555 postes,
- concours externe spécial : 55 postes,
- concours interne : 1000 postes.

Le nombre total d'inscrits, tous concours confondus, est de 35 068. Un poste pour 13,4 inscrits. Le nombre de sections et d'options s'élève à 47.

1961 : un seul concours externe : 1 789 postes pour 5 545 inscrits, soit un poste pour 3 inscrits. Mais cette année-là, seulement 932 postes sont pourvus, soit un peu plus de 50%. Le déficit le plus important est en mathématiques – sur 300 postes, 158 ne sont pas pourvus, soit 63% –. Déjà la presse de Droite se lamente sur la baisse de niveau.

De même l'inspection générale d'Histoire déplore le niveau très insuffisant des candidats, 89 postes sur 110 sont pourvus. Le ministre nommé l'année suivante, Christian Fouchet (1962-1967), en tire une conclusion pour le moins surprenante : le concours n'est pas attractif, il faut réduire le nombre d'agrégés ...

Le SNES a résolument combattu cette politique ministérielle en présentant deux arguments principaux :

- Le recrutement des maîtres n'est pas à la hauteur des besoins, notamment pour résorber l'auxiliaire.
- L'élévation de la qualification est une nécessité urgente.

1965 : Création de l'agrégation d'économie et de gestion : 1^{ère} agrégation de l'enseignement technique.

1968 : C'est l'année où le nombre d'admis est supérieur aux postes mis aux concours : 1 505 pour 1 450 postes. Le SNES a habilement tiré parti des événements de mai.

1969 : Création de l'agrégation de lettres modernes (fin de la domination du latin).

1972 : Création des statuts des agrégés et des certifiés, mettant en place la promotion par liste d'aptitude (décret n°72- 580 du 4 juillet 1972).

1976 : La différenciation entre postes aux concours hommes et femmes est totalement supprimée, désormais toutes les agrégations sont mixtes.

1977 : Première session de l'agrégation d'arts plastiques et d'éducation musicale. Cependant le maxima de service des agrégés de ces disciplines est de 17h.

1982 : Création de l'agrégation d'EPS.

1986 : Création de l'agrégation interne (décret n° 86- 489 du 14 mars 1986).

1989 : Première session de l'agrégation interne.

Et création de la hors-classe des certifiés.

1993 et 1994 : Ce sont les années où l'on compte le nombre le plus élevé de postes mis au concours de l'agrégation externe et interne : 3 000 postes.

Enfin quelques données comparatives :

1967 : 1 450 postes à l'agrégation externe.

2021 : 1 555 postes à l'agrégation externe.

Dans le même temps, la massification scolaire s'est accélérée :

1967 : 3,3 millions d'élèves en fin d'études primaires, collèges, lycées généraux et technologiques.

2021 : 5,7 millions d'élèves dans le second degré. Une augmentation de 42 % du nombre d'élèves pour un accroissement de 6,75 % des postes mis aux concours.

Entre 1809 et 1960, le nombre total d'agrégés recrutés s'élève à 21 843. En 2020 il y a 51 449 agrégés dans le second degré public pour un total de 725 200 professeurs. Seuls 7% des enseignants du second degré sont agrégés, alors qu'ils représentaient 44% des enseignants des lycées⁴ en 1925, 58% en 1938, et encore environ un quart, de la Libération jusqu'à la fin des années 1950.

Le bilan est donc mitigé : l'augmentation du nombre d'agrégés est en partie liée mécaniquement

⁴ Pour apprécier pleinement la comparaison, il convient de rappeler que le secondaire, sous le III^e République, est bien différent du second degré d'après 1945. Dans les lycées, établissements d'Etat, distincts des collèges municipaux (où les programmes sont les mêmes), les professeurs, titulaires d'une chaire, étaient uniquement des agrégés. Des

professeurs licenciés, souvent anciens admissibles à l'agrégation, complétaient le personnel enseignant surtout dans les lycées provinciaux et dans les petites classes du 1^{er} cycle.

à la démographie et à la massification scolaire. Cependant le SNES est à l'origine de l'élargissement du recrutement d'agrégés dans toutes les disciplines (en particulier technologiques et artistiques) et de la revalorisation de la catégorie (mandat du congrès de Saint-Malo 15-19 avril 1991).

La validation d'un service à 15 h pour toutes les disciplines artistiques (Congrès de Versailles 30 mars-3 avril 1987) est enfin actée en 1993 durant le ministère de Jack Lang (2 avril 1992-30 mars 1993). Une discipline reste pourtant sans agrégation : la documentation ...

Pour illustrer cette première partie, deux anecdotes caractéristiques de leur époque :

1960 : Un jeune agrégé célibataire, qui est nommé en première affectation en Algérie, s'il ne rejoint pas son poste, perd le bénéfice du concours...Malgré l'état de guerre.⁵

1973 : Othniel Dossevi, joueur du PSG, d'origine togolaise, obtient l'agrégation de lettres modernes et il est le premier joueur du PSG à marquer un but au Parc des Princes qui venait d'être terminé. C'était face au Red Star Football Club...



Affiche du film du SNES liant Démocratisation et Revalorisation

⁵ La France n'a jamais reconnu être en guerre mais seulement être engagée dans des opérations de « maintien de l'ordre », ce qui justifiait officiellement que tous les jeunes professeurs agrégés et certifiés reçus aux concours et qui avaient signé un engagement décennal, perdaient le bénéfice de leur concours s'ils refusaient leur affectation sur une partie du territoire national...

2- Laborieuse mise en place de l'agrégation interne

Au début des années 1950, le choix de répondre à l'augmentation des besoins de recrutement par la création du CAPES et du CAPET change radicalement la nature de l'agrégation. C'est un choix qui combine deux « avantages » pour le pouvoir politique. D'une part, c'est une démocratisation à moindre coût, puisque les certifiés sont moins payés et doivent plus d'heures que les agrégés. D'autre part, cela donne l'impression aux agrégés qu'ils seront protégés du « déclassement », qui est une inquiétude permanente chez les enseignants du second degré de l'époque. Ce dernier point, conjugué au fait que le CAPES améliore la situation des enseignants « non agrégés », qui n'étaient jusque-là que « chargés de cours » dans les lycées, non titulaires de leur chaire, et moins bien rémunérés, explique l'absence de remise en question du SNES de cette coupure en deux du corps enseignant du second degré. Même si est évoquée la nécessité de l'unification dans un avenir mal situé.

Le corps des certifiés devient vite très prééminent dans le second degré y compris parmi les adhérents du SNES. Le phénomène se répercute avec retard dans la direction du syndicat, surtout après la fusion en 1949 avec le SNCM (Syndicat des collèges modernes, ex-syndicat des écoles primaires supérieures où n'enseignait aucun agrégé).

Dès les années 1960, l'idée de la création d'une agrégation interne apparaît donc dans le SNES sous la poussée des certifiés. Jean Marchais⁶, secrétaire de la catégorie des agrégés de 1956 à 1964 (liste A autonome) et secrétaire de la commission pédagogique, agrégé des lettres (classiques), enseignant à Henri IV à Paris, estime que « la place normale des agrégés est dans les lycées, les CPGE et les propédeutiques » (ces dernières étant le premier cycle universitaire de l'époque).

Dans un article de *l'US* paru le 25 mai 1964, il considère que « l'agrégation interne avilit le titre... l'agrégation doit demeurer ce qu'elle est, un concours unique, de haut niveau avec des mesures adéquates permettant aux enseignants déjà en fonction de s'y présenter dans de bonnes conditions et aux étudiants de le présenter normalement ». Mais au congrès de Pâques 1964, le SNES avait adopté une position différente : la majorité des congressistes avait approuvé le principe d'un concours

⁶ Il était aussi président de la Société des agrégés (voir sa bio dans le Maitron)

interne de l'agrégation. Jean Marchais s'explique mais s'incline devant cette décision, et accepte en même temps les conclusions du colloque du CNAL, qui s'inspire du Plan Langevin Wallon.

Lors des élections à la CA nationale de juin 1964, il perd sa place de secrétaire de catégorie au profit de Suzanne Cheinet⁷ (candidate de la liste B, future Unité et Action). Suzanne Cheinet va donner la priorité aux conditions de préparation du concours externe, à l'échelle des rémunérations et à l'alignement du service des certifiés sur celui des agrégés (15 h). Françoise Regnaut⁸ qui succède à Suzanne Cheinet, ne fit pas non plus de l'agrégation interne une revendication de premier ordre.



Il faut attendre le 14 mars 1986 pour que soit publié le décret de création de l'agrégation interne. Le SNES considère que ce nouveau concours sera un facteur de revitalisation du métier d'enseignant, alors que la crise de recrutement va en s'amplifiant. Le ministre de l'Éducation nationale de l'époque, René Monory (1986-1988), temporise au nom de l'unité et de la qualité du concours. En fait le ministre a cédé à la pression de la Société des agrégés, présidée par Guy Bayet, un gaulliste, en fonction depuis 1960, proche de Georges Pompidou dont il a été l'élève, très écouté par les politiques et par l'inspection générale.

⁷ Militante communiste, elle est sévrienne, et enseigne en CPGE au prestigieux lycée Fénelon à Paris. Elle est membre de la Société des agrégés et invite ses collègues du SNES à ne pas désertier la Société pour éviter qu'elle ne tombe totalement entre les mains de la droite sous la direction de Guy Bayet, ami de Pompidou.

⁸ Également militante communiste et sévrienne, elle appartient à la génération suivante et est responsable de la formation des maîtres au moment où le SNES doit combattre les différents projets du ministre Olivier Guichard et où le SNES est à l'initiative d'une véritable coalition

Gérard Aschieri⁹, secrétaire national du SNES, contre-attaque avec vigueur : l'agrégation interne est une promotion interne et une revalorisation. Elle ne signifie pas une baisse de niveau, elle prend en compte la qualification acquise au cours des années d'expérience. Gérard Aschieri ironise contre ceux qui considèrent le corps des agrégés comme « un ordre » auquel on accède par « une initiation douloureuse appelée concours ».

L'application du décret sera effective en 1989, date à laquelle a lieu la première session. Cinq cents postes sont mis au concours, soit 20% du nombre de postes prévus à l'agrégation externe. Lionel Jospin ministre depuis 1988 prend conscience de la réalité de la crise de recrutement et lâche du lest : en 1990, les conditions d'âge pour l'agrégation externe et interne sont supprimées et le nombre de postes mis au concours interne passe de 500 à 1600.

Entre 1989 et 1994, il y aura 9 152 promotions par agrégation interne. Cependant, à partir de 1994, la situation se détériore.

D'une part, le nombre de postes non pourvus augmente ; le cas extrême est celui de l'anglais : 61 % des postes ne sont pas attribués, 125 postes perdus sur 205 prévus en 1995.

D'autre part, le nombre de postes mis au concours chute :

- 1995 : 2000 postes
- 2001 et 2002 : 900 postes

Le taux d'admission en 2001 est de 8,2%.

Hervé le Fiblec, responsable national du SNES, en février 2002, dénonce la faiblesse de cette promotion interne, qui ne contribue pas à améliorer l'attractivité de la profession, alors que la crise de recrutement perdure ainsi qu'une crise des vocations. Cette analyse se confirme au cours des décennies suivantes, avec seulement 760 postes en 2008, il faudra attendre 2015 pour que le nombre de postes dépasse 900 et ce n'est que pour la session 2021 qu'on atteint les 1 000 postes.

Ainsi, sur ce dossier de l'agrégation interne, le SNES a été un lanceur d'idées : 1964 !

Sa détermination dans la durée a été remarquable, puisque le décret est paru en 1986. Le SNES a dû également faire face à l'hostilité de la Société des agrégés, et les autres syndicats ne se sont ralliés

avec d'autres syndicats de la FEN (SNEP, SNESup, SNPEN puis SNCS) pour proposer une autre réforme de la formation des maîtres, fondée sur les principes de son élévation et de son unification.

⁹ Lui aussi est un ancien élève de la prestigieuse ENS de la rue d'Ulm mais il appartient à la génération post 68, où la notion de hiérarchie a été fortement mise en cause.

à cette revendication que tardivement, en particulier le SGEN et le SNALC, vers 1986-1987... avec la création du concours !



Françoise Regnaud au congrès du SNES de 1971

Enfin, au niveau comptable, le ministère de l'Éducation nationale a toujours été réticent à créer des postes, rigueur budgétaire oblige ! Chaque année depuis 1989, cette revendication concernant les postes revient comme un leitmotiv...

L'action du SNES permet donc de maintenir un nombre minimal de promotions, et ainsi de ne pas désespérer les candidats, toujours nombreux à présenter ce concours.

3- La voie étroite

Le dispositif permettant aux certifiés l'accès au corps des professeurs agrégés par liste d'aptitude est régi par le décret du 4 juillet 1972 (n°72-580) et l'arrêté du 15 octobre 1999. Le contingent de promotion est établi sur la base de 1/7 des titularisations par concours de l'année précédente, pour chaque discipline d'agrégation.



Henri Carvin et Gérard Aschieri

Établir cette liste d'aptitude donne lieu chaque année à un affrontement plus ou moins tendu entre l'administration et les commissaires paritaires du SNES, d'abord au niveau académique où le recteur établit une liste de propositions, ensuite au niveau national où le ministre décide par discipline, en s'appuyant sur l'avis de l'inspection générale. Le ministère est régulièrement, et à juste titre, accusé d'arbitraire, de non-respect de la réglementation, d'abus de pouvoir.

Nicole Sergent, commissaire paritaire agrégée, lors de la CAPN de 2002, n'hésite pas à « constater que dans les pratiques ministérielles et gouvernementales, nous avons affaire au retour du Second Empire puisque le principe de la candidature officielle a été d'emblée annoncé et imposé dès l'ouverture de la CAPN aux élus du personnel ».

Ainsi, en 2011, un recteur, bientôt promu directeur d'administration centrale, obtient, malgré un avis négatif de la CAPN, la promotion de son épouse, qui n'avait jusque-là jamais été proposée par les corps d'inspection, et s'attire les remarques ironiques du *Canard enchaîné* !



Nicole Sergent

À noter que la Société des agrégés n'accepte pas parmi ses membres, les agrégés promus par liste d'aptitude et en demande même la suppression...

Beaucoup de travail et d'énergie dépensés par les commissaires paritaires du SNES, mais cette voie étroite pourrait être une possibilité pour satisfaire la revendication fondamentale : l'agrégation référence pour tout le second degré.

Cependant, la suppression des compétences des CAPN en matière de mutation et de promotion en 2020-2021, constitue une régression antidémocratique de « détricotage » de l'Etat social qui entrave sérieusement l'action syndicale sur ce dossier.

TOUTE LA PROFESSION RASSEMBLEE



**Un enseignement de qualité pour tous
Revaloriser nos métiers
Les grandes actions unitaires de 1989**
(L'US n° 210, 13 mars 1989)

4- Tous agrégés : un mandat à faire avancer

Dans les années 1960, la place des agrégés est contestée dans le second degré : Jean Marchais, secrétaire de la catégorie, également président de la société des agrégés (1956- 1960), estime que la place de ces derniers est bien dans les lycées. La crainte alors, est de voir les agrégés partir à l'université, avec la création, en 1960, du corps des maîtres assistants.

Janvier 1968 : Suzanne Cheinet et Françoise Regnaut s'alarment des déclarations de Georges Pompidou alors Premier ministre et lui-même agrégé : selon lui, les agrégés doivent enseigner en terminale, en CPGE et à l'université. Elles en déduisent que l'intention du pouvoir est d'abaisser le niveau de formation des maîtres du second degré. Pompidou n'insistera pas, surtout en mai...

Mai 68-1969 : le comité CAPES-Agrégation formé à l'initiative des normaliens de la rue d'Ulm, considère que les agrégés perpétuent une culture bourgeoise, ils sont les « chiens de garde » de la bourgeoisie : ils sélectionnent les élèves ; les moins performants doivent accepter leur sort, ils seront ouvriers ou employés. Conclusion : il faut supprimer l'agrégation.



Gérard Alaphilippe au congrès du SNES de 1981

Françoise Regnaut (1935-2009), militante communiste à l'époque, une des rares femmes de la nouvelle direction Unité et Action, se trouve devant une situation complexe : elle réfute les thèses gauchistes et doit faire face au SGEN qui, en 1969, a voté la suppression de l'agrégation. Elle revendique alors le maintien du corps des agrégés, l'augmentation du recrutement, et surtout, fait

remarquable, l'élévation de la qualification de tous les enseignants à la maîtrise.

Il faut rappeler que dans les années 70, après la création des CES qui devait devenir le seul type d'établissement du 1^{er} cycle, le ministère recrutait en masse des PEGC à bac+1, dont les corps ont été créés en 1968.

Les congrès du SNES qui se succèdent entre 1970 et 1979 formulent clairement les objectifs à atteindre :

« Pour tous les enseignants de la maternelle à la fin du second degré, une formation scientifique de quatre années au niveau maîtrise et une année de formation pédagogique, cela pour toutes les disciplines et spécialités. »

Unifier les catégories, deux corps seulement, recrutés au minimum à la maîtrise (Bac+ 4), certifiés et agrégés, avec des voies de passage par promotion interne.

Une « étape décisive » selon Gérard Alaphilippe¹⁰, secrétaire général adjoint du SNES, est franchie en mars 1981 : le ministre Christian Beullac décide de mettre en voie d'extinction les corps des PEGC et de privilégier le recrutement au niveau du CAPES et de l'agrégation.

Le SNC, le SGEN, le SNI-PEGC ne l'acceptent pas et attaquent frontalement l'agrégation. Gérard Aschieri, secrétaire de la catégorie agrégée, riposte en dénonçant l'idée force de ces syndicats, à savoir que l'enseignant n'a aucun besoin de maîtriser les contenus qu'il enseigne, la pédagogie doit suffire.

La Société des agrégés n'est pas en reste : elle dénonce la titularisation des MA entre 1970 et 1980, qui ne se fait pourtant pas dans le corps des agrégés, et défend farouchement l'agrégation externe, symbole selon elle de l'égalité républicaine, et de la culture. Le congrès du SNES de Dijon en 1989 ne voit pas les choses ainsi et vote un mandat pour un corps unique d'enseignants recrutés au niveau de la maîtrise.

5- La hors-classe des certifiés : une autre voie de promotion

Conscient que la promotion de grade des certifiés par les deux voies de la liste d'aptitude et du concours interne, risquait de laisser de côté la masse du plus important corps d'enseignants, le SNES décide au congrès de Bordeaux, en 1979, de revendiquer une classe exceptionnelle ou hors classe pour les certifiés, hors classe qui venait d'être mise en place pour les agrégés en 1978.

L'objectif à long terme était que les certifiés

¹⁰ Ce dernier, dans les négociations qui avaient suivi mai 1968, avait pensé que le temps était venu d'unifier le recrutement des professeurs du second degré dans un même corps en étant prêt à abandonner le

terme d'agrégation. La Société des agrégés et le SNALC l'avaient dénoncé et Suzanne Cheinet l'avait contredit dans l'US.

promus terminent leur carrière au niveau indiciaire proche de celui des agrégés de classe normale, et qu'en transformant cette hors-classe en un 12^e échelon supplémentaire, il puisse être normalement atteint en fin de carrière par tous les certifiés. Dès lors, on disposerait d'un argument imparable pour exiger l'unification des services à 15 heures pour tous. Comme on l'avait obtenu pour les certifiés des enseignements technologiques dans lequel avaient été intégrés les PTA par voie de concours spécial.

On voit bien là comment le syndicat se sert du corps des agrégés comme la référence, permettant de tirer par le haut la situation des certifiés, seule catégorie de titulaires existante après la mise en extinction de celles des AE et des PEGC après 1989.

C'est cette même année 1989 qu'est créée la hors-classe des certifiés qui constitue un des volets de la revalorisation obtenue alors.

CONCLUSION

Des années 90 à nos jours : un mandat inopérant ?

Les mandats se succèdent au fil des congrès mais ils sont tous quasiment identiques, simplement le master en deux ans a remplacé la maîtrise (master créé par le décret du 30 août 1999).

Il faut remarquer que, dans les années 1990-2000, le SNES a surtout porté son effort sur les concours destinés aux MA et aux contractuels. Le non-réemploi et le nombre important de MA au chômage avaient créé une situation d'urgence syndicale.

Le congrès de Toulouse en 2003, précise qu'il faut « faire de l'agrégation revalorisée la référence pour tout le second degré » et « engager un processus d'intégration de tous les certifiés dans le corps des agrégés »

Reims en 2012, Marseille en 2014, Grenoble en 2016 et Rennes en 2018 réaffirment ces mandats.

Le projet original de réforme de recrutement des enseignants porté par Françoise Regnaut dans les années 70 puis par Gérard Aschieri dans les années 80 est donc toujours d'actualité en 2021 !

Quel avenir pour ce mandat « tous agrégés » défendu par le SNES ?

La bataille annuelle concernant le nombre de postes, les disciplines mises aux concours externes et internes va perdurer. Le SNES maintiendra sa demande d'un plan pluriannuel de recrutement, seule solution fiable pour inciter les candidats à se présenter en nombre aux épreuves de l'agrégation.

La liste d'aptitude : cette voie étroite, pour reprendre l'expression des militants du SNES, va se maintenir. Cependant le passage du 1/7 au 1/5 du contingent de promotion sera difficile à obtenir avec

la diminution drastique des compétences des CAPN en application de la loi du 6 août 2019.

Ajoutons qu'à l'échelle d'un temps en définitive assez court depuis 1989, sans atteindre complètement la situation des agrégés, la majorité du corps des certifiés part en retraite au grade de hors classe.

Enfin depuis 2015, avec la vague d'événements qui touchent la France, mélange de phénomènes rappelant le XIV^e siècle, période la plus sombre du Moyen Âge – épidémies, guerres asymétriques, émeutes –, et les aspects abusifs de technologies contemporaines – médias et réseaux sociaux –, le SNES se trouve face à des défis inédits, dans une société où l'individualisme ambiant ne facilitera pas l'action syndicale. Mais quand l'histoire du SNES a-t-elle été paisible ?...

► Jean-Paul Gaëtan

Ce texte est celui de l'intervention de Jean-Paul Gaëtan au stage national de formation syndicale du SNES « action syndicale et mémoire militante » du mois de juin 2021. Quelques précisions et notes ont été ajoutées.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- Ouvrages généraux :

Alain Dalançon, *Histoire du Snes, tome 1* (1840 à 1966-67) pour le contexte des années 60 et tome 2 (1967-1973), IRHSES 2007.

René Mouriaux, *Le syndicalisme enseignant en France*, Que sais-je ? P.U.F., 1996.

Yves Verneuil, *Les agrégés, Histoire d'une exception française*, Belin, collection "Alpha", 2017.

Yves Verneuil, Jean-François Condette, Jean-Noël Luc, *Histoire de l'enseignement en France, XIX – XXe siècles*, Armand Colin, 2020.

Yves Verneuil, « Valeurs et combats de la Société des agrégés depuis 1914 », dans *Vingtième Siècle, Revue d'Histoire* 2003/1 (numéro 77).

- **Dictionnaire biographique le Maitron** : ouvrage de référence où figurent tous les secrétaires généraux et nationaux du SNES et du SNET ainsi que beaucoup de secrétaires de S3 dont certains sont toujours en vie.

- **L'Université syndicaliste** : organe officiel du SNES. De nombreux articles ont été utilisés pour rédiger cette étude concernant les agrégés. L'IRHSES dispose de la collection complète de cette publication syndicale. Elle est à la disposition des militants du syndicat.

Passage de relais à l'IRHSES

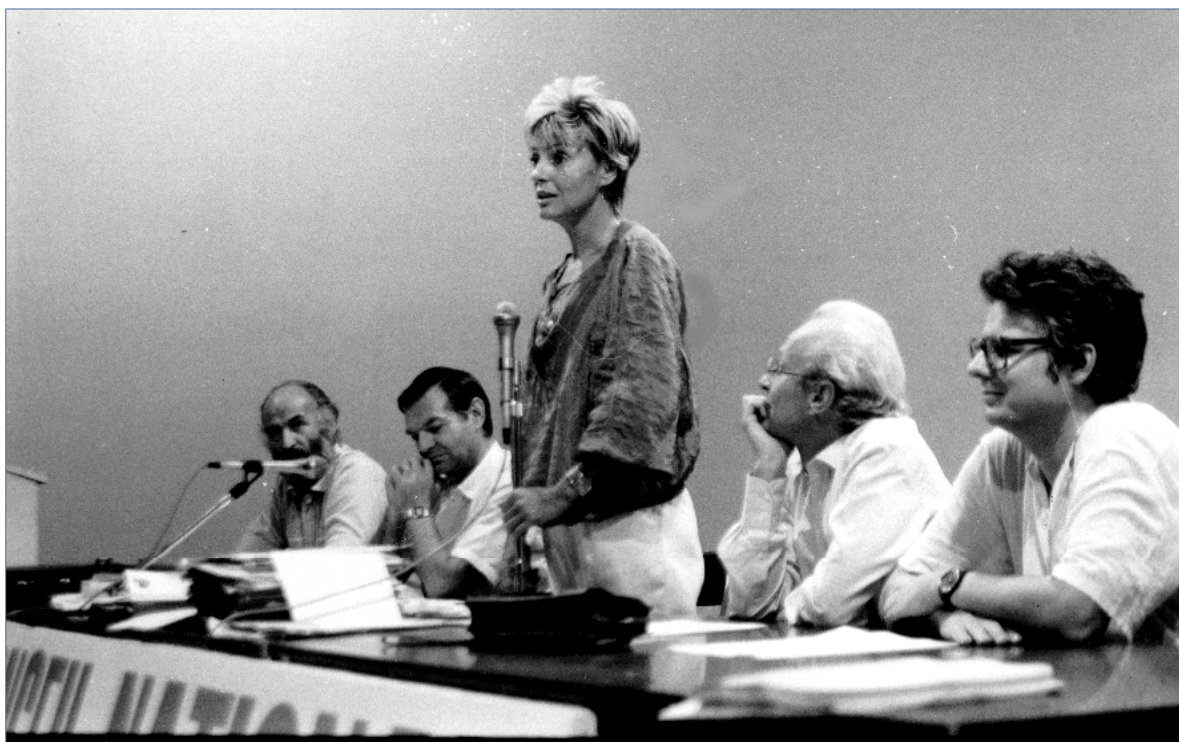
Réunie dans des conditions exceptionnelles en octobre 2020, l'Assemblée générale de notre institut a approuvé le rapport d'activité et le rapport financier, et renouvelé le conseil d'administration. Nous tenons à remercier la quarantaine de membres qui ont bien voulu lire le volumineux dossier de préparation que nous avons adressé, et qui se sont exprimés par correspondance.

Dans la foulée, le conseil d'administration a élu un bureau provisoire, dans l'attente que les conditions soient réunies pour une réunion en « présentiel », qui a pu se tenir le 14 octobre 2021.

Comme il l'avait indiqué, Alain Dalançon, après trente-cinq années de présidence de l'IRHSES, avait décidé de passer la main. Il reste cependant membre de notre conseil d'administration, et participe à son bureau et représente l'IRHSES au bureau de l'Institut de la FSU.

Le bureau provisoire a été confirmé. Il est composé d'Hervé Le Fiblec, président, Jean-Paul Gaëtan, secrétaire, Gilles Fourier, trésorier et Alain Dalançon.

La prochaine assemblée générale se tiendra, en mai 2022, dans le cadre du congrès national du SNES réuni à Montpellier.



Fondation de l'IRHSES, 2 octobre 1985

De gauche à droite: Pierre Toussenet, Alain Dalançon, Monique Vuaillet, Roger Vila, Jean-Louis Auduc

Les bureaux de l'IRHSES ont connu plusieurs déménagements. Au départ, ils étaient situés 7 rue de Villersexel au 2^e étage au fond de la cour, 1^{er} appartement acheté par le nouveau SNES. Puis ils furent transférés dans une partie des locaux des S3 de la RP, square Villaret-de-Joyeuse. Après le départ des S3, l'IRHSES s'étendit dans l'ensemble des locaux mais dut les rendre pour permettre au nouveau SNUipp de s'y installer. Quand ce dernier partit pour prendre possession de ses propres locaux, l'IRHSES récupéra à nouveau l'ensemble. Mais quand le SNES décida de vendre tous ses locaux du centre de Paris pour acheter la tour Oslo, il fallut à nouveau déménager pour arriver au niveau H actuel.

DISPARITIONS

Nous avons signalé sur notre site la disparition de plusieurs militants qui ont joué un rôle important dans l'histoire du SNES.

Jean Elhorga, décédé en avril 2020, avait été secrétaire pédagogique du S3 de Bordeaux, et un militant pédagogique très actif au niveau local et national.



<https://maitron.fr/spip.php?article24195>,

par Alain Dalançon et Jean-Jacques Lemasson

Jean Chaubard, décédé en août 2020, secrétaire national à la fin des années 1970, qui contribua auprès de Jean Petite à la construction du projet d'école progressive.



Rédaction de sa notice
en cours

Jean-Marie Maillard, décédé en septembre 2020, ancien secrétaire du S3 de Dijon, puis secrétaire national, et secrétaire général adjoint, et vice-président du CSEE.



Rédaction de sa notice
en cours

Jean Degoute, décédé en septembre 2020, ancien secrétaire du S3 de Clermont-Ferrand, et figure marquante de la CA nationale pendant de nombreuses années.



Rédaction de sa notice
en cours

La plupart d'entre eux d'entre eux font l'objet d'une notice biographique consultable dans le Maitron en ligne. Nous profitons de ce numéro pour leur rendre à nouveau hommage :

Pierre Giovanazzi, décédé en janvier 2021, ancien secrétaire adjoint du S3 d'Aix-Marseille et premier secrétaire de la SD 13 de la FSU.



<https://maitron.fr/spip.php?article75452>,

par Jean Reynaud

Rodolphe Enoff, décédé en avril 2021, ancien secrétaire du S3 de Toulouse et membre de la CA nationale.



<https://maitron.fr/spip.php?article23907>

par Alain Dalançon

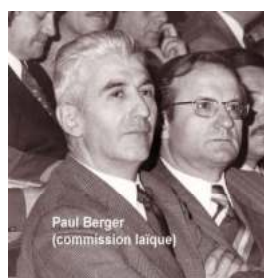
Luc Muller, décédé le 11 juillet 2021, secrétaire national pendant près de trente ans, qui, comme secrétaire administratif, fut notamment l'organisateur de nombreux congrès nationaux auprès des militants académiques concernés.



<https://maitron.fr/spip.php?article242850>,

par Gérard Réquigny

Paul Berger, décédé en octobre 2021, ancien secrétaire de la SD FEN de Moselle, secrétaire national du SNES, responsable du secteur laïcité.



<https://maitron.fr/spip.php?article16332>

par Pierre Petremann

Louis Astre : un héritage, des archives

Notre camarade Louis Astre est décédé le 27 octobre dernier, à l'âge de 96 ans. Il n'est pas lieu ici de retracer sa carrière syndicale, bien remplie, puisqu'il occupa, de 1949 à 1998, de nombreuses responsabilités, dont celle de secrétaire général du SNET puis du nouveau SNES, titre qui lui valait un mandat de membre de droit du conseil d'administration de l'IRHSES.

Louis, militant au caractère bien trempé, suivait nos travaux et ne manquait pas de donner son point de vue lorsqu'il ne se retrouvait pas dans les analyses historiques produites dans nos publications. Jamais vraiment fâché, il avait accepté, pour les cinquante ans du nouveau SNES, célébré lors du congrès national de Grenoble, en 2016, d'enregistrer un message qui fut apprécié des congressistes.



Image extraite de la vidéo de l'interview de 8mn par Alain Dalançon à son domicile parisien, projetée ensuite au congrès du SNES de 2016 à l'occasion du cinquantenaire de la fusion de 1966

Il était, ces dernières années, particulièrement préoccupé du sort de ses volumineuses archives personnelles. Regroupé avec l'aide d'Eddy Khaldi, ancien responsable de la FEN avec qui Louis avait gardé de très bonnes relations, l'ensemble constitue un fonds de plus de 130 boîtes d'archives, au contenu divers, qui concerne plusieurs décennies d'action militante, syndicale et politique.

Celui-ci a été déposé à l'IRHSES, et sera consultable par les chercheurs dès que son inventaire aura été établi.

Parallèlement, Louis avait entamé la rédaction de mémoires, dont Eddy Khaldi a assuré la publication (Louis Astre, *Unité, laïcité, libertés – La Fen une ambition émancipatrice*, impr. Catalano, 2021). L'ouvrage n'est pas sans intérêt car il revient sur un parcours personnel inscrit dans une époque révolue, celle de la France coloniale, de la guerre froide, de la lutte contre un gaullisme conservateur, et des espoirs de la construction d'une société socialiste. Il éclaire aussi l'histoire d'une FEN disparue il y a bientôt trente ans, et dont le souvenir s'efface progressivement. Il témoigne d'une certaine constance dans les engagements de Louis, et donne un éclairage différent de certains épisodes de l'histoire du syndicalisme enseignant.

Les conditions de la publication n'ont cependant pas permis un véritable travail éditorial. De nombreux passages sont redondants, avec de longs développements sur l'orientation syndicale qui l'éloignent d'un véritable témoignage. Des textes ou des discours, tirés des revues syndicales, sont reproduits in extenso, allongeant inutilement des chapitres. La construction de l'ensemble, qui reste chronologique, est parfois aussi un peu confuse. L'ensemble donne donc l'impression d'inachevé, comme c'est souvent le cas pour les publications posthumes.

Hervé Le Fiblec

Voir sa biographie détaillée sur le site du Maitron,
par Jacques Girault

<https://maitron.fr/spip.php?article10321>

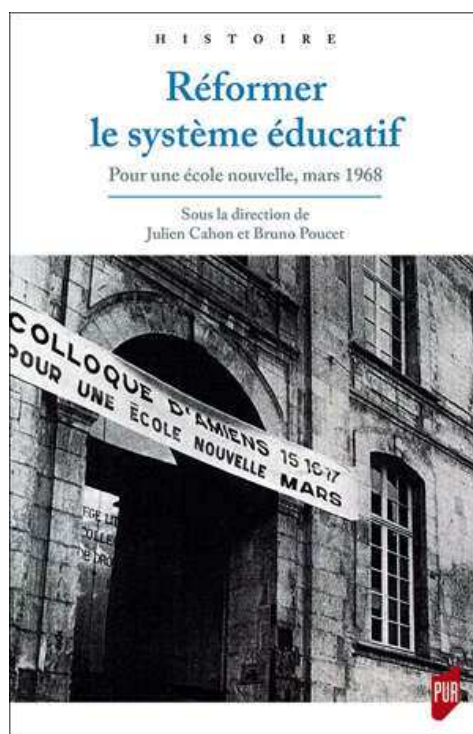
REVUE DES LIVRES

Nous signalons la publication de plusieurs ouvrages auxquels les responsables de l'IRHSES ont participé.

Julien Cahon et Bruno Poucet (dir.), *Réformer le système éducatif - Pour une école nouvelle, mars 1968*, Presses Universitaires de Rennes, 2021.

Moment de cristallisation de la nébuleuse réformatrice des années 1960, le « colloque d'Amiens », organisé en mars 1968, a rassemblé près de 600 participants pour des débats qui ont touché à de très nombreux aspects de l'éducation et ont produit de multiples propositions ayant vocation à rénover l'école en profondeur. Cet ouvrage rassemble de nombreuses contributions, de spécialistes des sciences de l'éducation, d'historiens ou de sociologues, Jean-François Condette, Clémence Cardon-Quint, Patricia Legris, Nicolas Sembel, Julien Cahon, Bruno Poucet, André Robert, Jean-Louis Derouet, Bénédicte Girault, Antoine Prost...

Hervé Le Fiblec y publie un chapitre consacré aux échos des propositions du colloque d'Amiens dans les débats pédagogiques internes au SNES.



Régis Boulat et Renaud Meltz (dir.), *Jean-Pierre Chevènement, le dernier des jacobins*, Nouveau monde éditions, 2021.

Cet ouvrage d'histoire politique revient sur le parcours d'une personnalité qui a marqué la gauche pendant trois décennies, depuis la fondation du CERES dans les années 1960 jusqu'à son retrait de la vie politique, en 2014. Plusieurs contributions (Julien Cahon, Yann Forestier, Bénédicte Girault) reviennent sur son passage court mais remarqué au ministère de l'éducation nationale, entre 1984 et 1986.

Hervé Le Fiblec, pour sa part, y étudie la réception syndicale de cette politique scolaire.



PUBLICATIONS DE L'INSTITUT DE LA FSU

Paul Devin (dir.), *La Laïcité à l'école – pour un apaisement nécessaire*, Editions de l'atelier, 2021.

Publié à l'initiative de l'Institut de recherche de la FSU, cet ouvrage, sans céder aux sirènes de l'alarmisme sécuritaire et sans angélisme non plus, propose d'analyser objectivement les fondements et les enjeux de la laïcité à l'école.

Hervé Le Fiblec a donné une contribution intitulée « La laïcité : un principe à usages multiples ».

À noter les contributions de plusieurs militants et responsables du SNES-FSU (Claire Guéville, Valérie Sipahimalani, Benoit Teste...).



Consulter la lettre bimensuelle de
l'Institut de recherche de la FSU
qui fait le point sur les publications de l'institut et
sur l'actualité bibliographique
<http://institut.fsu.fr/-Les-lettres-electroniques-de-l-IR-FSU-.html>

Abonnez-vous
à sa revue trimestrielle
Regards croisés

[http://institut.fsu.fr/IMG/pdf/Bull_abonnement_revue RC nov 2011.pdf](http://institut.fsu.fr/IMG/pdf/Bull_abonnement_revue_RC_nov_2011.pdf)

A LA UNE DE LA LETTRE DU 9/11

Qui veut la peau des fonctionnaires ? Le « fonctionnaire bashing » dans tous ses états

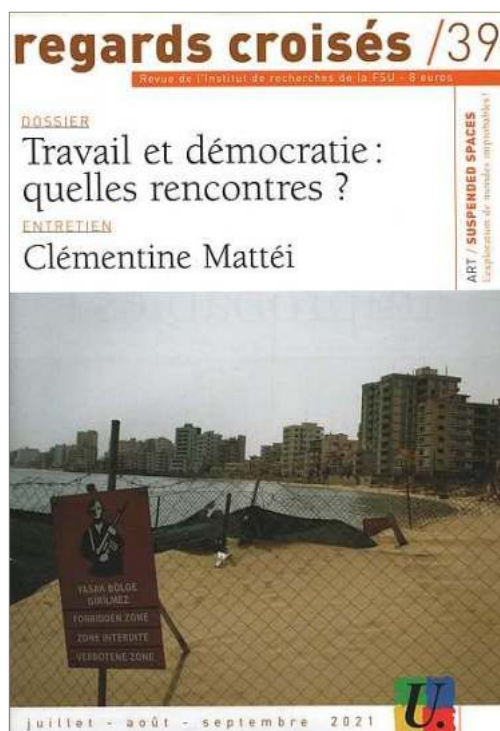
A l'approche de la campagne présidentielle pour l'élection de 2022, le débat sur le nombre des fonctionnaires revient sur le devant de la scène médiatique. La Gazette des communes livre un dossier fourni sur cette thématique.

Armés d'une batterie de chiffres, les think tanks proches des entreprises n'ont pas de mots assez durs envers une fonction publique qui, selon eux, plomberait la compétitivité. Très présents dans les médias, ils récoltent les fruits de leur travail de sape.

Trop de fonctionnaires ? Emilien Ruiz

En France, chaque campagne présidentielle charrie son lot de promesses de réductions massives du nombre de fonctionnaires. En avril 2021, la presse préparait ainsi le terrain de la prochaine course à l'Élysée. Le Figaro s'interrogeait : « Pourquoi le nombre de fonctionnaires ne baisse-t-il pas ? » et Acteurs publics s'alarmait d'une « explosion des créations d'emplois à l'État » car la Cour des comptes constatait une hausse de... 0,1 % des effectifs en 2020 !

Sondage exclusif : les agents très critiques sur les transformations de la fonction publique



JOURNÉES DU MAITRON : 30 novembre et 1^{er} décembre 2021
Nouveau Campus Condorcet. Amphithéâtre du Bâtiment des colloques (1er étage)
(M° Front populaire - ligne 12 - sortie 3, Av. Waldeck Rochet)

Mardi 30 novembre - « Avoir 20 ans dans le Maitron. Jeunesses militantes et organisations juvéniles dans le mouvement ouvrier et social »

9h30 - Accueil

10h00 - 12h30 - Première session

- Guillaume Pollack, « Les jeunes dans la Résistance au prisme des fusillés » (intitulé provisoire)
- Gilles Candar, « Les Jeunesses socialistes avant 1914, pourquoi tant d'échecs ? »
- Julien Chuzeville, « La création des Jeunesses communistes et des Étudiants communistes en France, 1920 »
- Zoé Grumberg, « Les jeunes juifs communistes en France et en Belgique après 1944 : des trajectoires d'intégration différentes dans leurs partis communistes respectifs »

14h00 - 17h30 - Deuxième session

- Jean-Charles Buttier, « Comment parler de politique aux enfants ? Analyse de débats militants et pédagogiques à la charnière des XIXe et XXe siècles »
- Erwan Le Gall, « Quand l'uniforme forme la jeunesse... et le mouvement ouvrier de la IIIe République. Éléments prospectifs »
- Ioanna Kasapi, « Les étudiants dans le Maitron » (intitulé provisoire)
- Claude Roccati, « Ouvrir à l'international et à l'Europe : les enjeux des rencontres de jeunes CFDT et DGB dans les années 1970 »
- Guillaume Roubaud-Quashie, « Comment de jeunes ouvriers font de la politique ou les jeunes communistes d'Hispano-Suiza de la Libération à la fin des années 1950 »

18h00 - 20h00 - Projection-débat autour du film *Maitron, Mémoire de l'histoire ouvrière*

Le documentaire réalisé par Michèle Rollin, (Hibou production, 2021), avec le soutien du CNC et du CNRS, sera projeté en exclusivité et pour la première fois dans sa version intégrale, en présence de l'équipe.

Mercredi 1er décembre

9h30 - Accueil

10h00 - 11h30 - Assemblée générale des Amis du Maitron

11h30 - 12h30 - Table ronde « L'histoire sociale face au "roman national" »

Avec :

- Richard Vassakos, auteur de *La croisade de Robert Ménard. Une bataille culturelle d'extrême droite* (Libertalia, 2021)
- Mathilde Larrère, Université Paris-Est-Marne-la-Vallée

14h00 - 17h00

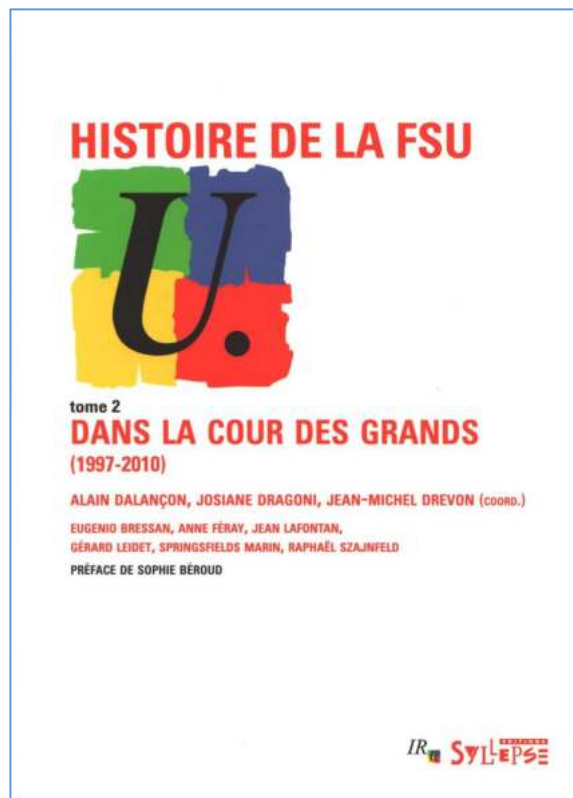
- Hommage à [René Lemarquis](#)
- Nicolas Simonpoli - Le nouveau chantier du Maitron cheminots (CNRS-CCGPF)
- Paul Boulland - Le projet "Maitron, santé et sport populaire" (INSHS, MAMA)
- Barbara Bonazzi - Mise à jour, révision, indexation du site Maitron
- Discussion générale : "Perspectives pour la 6e période du Maitron"

17h30 - Remise du prix Jean Maitron

À COMMANDER À L'IRHSES : 12€ + 2€ de frais de port

Sophie Bérout (Politologue, Université Lyon 2) écrit dans sa préface : « *Produire une histoire du temps présent est toujours un exercice difficile, a fortiori quand on a été impliqué comme militant et responsable syndical dans les événements analysés. Il s'agit d'une démarche réflexive particulièrement utile pour guider l'action, pour inscrire des décisions dans une trame de significations plus dense que ne le permet l'appréhension de l'actualité immédiate* ».

Jean-Marie Pernot (Politologue, IRES) qui a bien voulu nous relire et nous conseiller a écrit : « *J'ai lu avec intérêt ce travail qui me paraît tout à fait utile à qui s'intéresse au syndicalisme... Sur l'ensemble, j'ai trouvé fort intéressant et courageux (c'est-à-dire rare dans le mouvement syndical) ces tentatives de regards critiques - au bon sens du terme - sur la vie et l'activité de la FSU. (...) Je trouve ce travail très important et je rêve que d'autres soient capables d'un tel retour réflexif sur leur propre activité ?* »



Adressez vos cotisations au trésorier Gilles Fourrier : IRHSES, 46 avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13

N'oubliez pas de renouveler votre cotisation pour l'année scolaire

2012-2022

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement :

NOM :

Prénom :

S1, S2 ou S3 de :

adresse postale :

.....

.....

Mail :

COTISATIONS

	normale	soutien
Individuel :	20€	40€
S1 :	20€	40€
S2 :	40€	80€
S3 :	125€	200€
Association, ou syndicat :	60€	120€

Adressez votre chèque à IRHSES :

46 avenue d'Ivry, 75647, Paris, cedex 13